

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception : 27/12/2012

Dossier complet le : 27/12/2012

N° d'enregistrement :

FO91 12 PO 188

1. Intitulé du projet

Reconstruction du pont de Can Bia sur le Tech - Commune d'Arles sur Tech

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune d'Arles sur Tech

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BANTOURE René

RCS / SIRET

121616001098100018

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
7a) pont d'une longueur inférieure à 100 m	Portée entre culées de 62 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Le pont de Can Bia construit en 1953 selon la technique du caisson pré-contraint a dû être démolé en 1987 du fait d'altération des cables par la rouille.

La commune d'Arles sur Tech souhaite construire un nouveau pont en lieu et place de l'ancien en utilisant les culées existantes. Le nouveau pont comprendra une chaussée et deux trottoirs pour assurer les liaisons piétonnes. La rampe en rive droite devra être remodelée pour rejoindre le terrain naturel en minimisant l'impact sur le champs d'expansion des crues. La construction implique la création d'une voie d'accès temporaire à l'amont du projet par le biais d'un ancien gué à réaménager.

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'aménagement a pour objectifs :

- de maintenir la liaison entre les deux rives par le biais d'un ouvrage d'art sécurisé,
- d'améliorer les liaisons douces en aménageant des cheminements piétons de part et d'autre de la chaussée.

Le nouveau pont permettra de desservir le stade et des habitations situées en rive droite du fleuve qui ne sont desservis actuellement que par des voies forestières.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La technique de construction envisagée prévoit la mise en place de poutres métalliques supportant un tablier béton.

Une palée provisoire devra être mise en place dans le lit du cours d'eau pendant la mise en place des poutres pour assurer leur stabilité.

La palée provisoire sera recépée au niveau de cours d'eau en fin de travaux.

Les poutres seront amenées en rive droite par une voie située en amont nécessitant la traversée du Tech par le biais d'un ancien gué à réaménager.

Le passage à gué temporaire sera réalisé avec des buses rectangulaires assurant l'écoulement du débit moyen et des graves lavées.

Les buses seront enlevées après la phase de travaux impliquant la traversée à gué. La grave lavée sera laissée en place et remobilisée par le cours d'eau afin de limiter les interventions risquant de mettre en suspension les particules fines du lit.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, l'ouvrage sera géré par la commune d'Arles sur Tech.

Le trafic est estimé à moins de 100 véhicules par jour à terme en moyenne.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation au titre des articles L210-1 et suivants du Code de l'environnement du fait de l'obstacle à l'écoulement des crues en phase de travaux. Il est également soumis à déclaration du fait de l'emprise dans le champs d'expansion des crues et de la destruction du lit sur 150 m² pour les ouvrages temporaires.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'autorisation au titre des articles L210-1 et suivants du Code de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur du pont	62m
Largeur totale du pont	8,10m
Emprise de la rampe en rive droite	2 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Lieu dit Can Bia
Arles sur Tech

Coordonnées géographiques¹

Long.42 °37' 10" _ Lat.02 °37' 20" _

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? Ne sais pas

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

En rive gauche, délaissé routier et culée de pont existante.
En rive droite, culée existante, ancienne rampe colonisée par la végétation et chemins ruraux.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :

POS révisé le 31/03/1995, mis en révision le 24/06/2008

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Zonage NDa : zone naturelle soumise à risque d'inondation, de chute de rochers ou de glissement de terrain

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II le vallespir 6615-0000 en rive droite du Tech
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PPBE des Pyrénées Orientales est en phase de consultation. La commune n'est pas concernée par le projet de PPBE en consultation.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ZPPAUP d'Arles-sur-Tech intègre le Tech. Elle a été instituée par arrêté préfectoral 940106 du 21 février 1994.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Secteur situé en zone inondable à risque fort du PPRN par arrêté préfectoral 2563/2006 du 29 juin 2006.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La limite du périmètre de protection "Zone 2" du captage est formée par l'axe de l'ancien pont objet du projet.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site inscrit Mas et Chapelle Santa Creu au Sud du projet sur les versants boisés. Non concerné par l'aménagement.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR9101478 Rives du Tech
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eglise de Santa Creu inscrite (500m de l'emprise du projet en rive droite) Non concerné.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La constitution de la rampe en rive droite et les couches de forme induisent des besoins en matériaux divers de l'ordre de 5 000 m ³ . Ils seront issus de carrières régulièrement exploitées.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase de construction implique la remise en service d'un ancien gué en milieu naturel. La création de la rampe en rive droite induit la destruction de boisements riverains dans l'emprise de l'ancienne rampe (+/- 2000 m ²). Les continuités écologiques ne seront pas remises en cause en phase travaux comme en phase d'exploitation.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Incidence en phase de travaux sur la zone Natura 2000 du fait de la voie d'accès et de la palée provisoire en lit mineur. Les techniques constructives viseront à minimiser les impacts temporaires.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Après les travaux, l'emprise n'engendrera pas de consommation d'espace naturel, agricole ou forestier, le tracé empruntant des voies existante et surplombant le cours d'eau.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la zone inondable à risque fort. Les études hydrauliques réalisées dans le cadre de l'autorisation art. L210-1 et suivants précisent l'impact hydraulique du projet qui a été minimisé par l'aménagement de la rampe en rive droite.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En l'absence d'habitations au voisinage, les nuisances induites par le trafic (de l'ordre de 100 véh/j) n'affecteront pas le voisinage.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase de travaux, les engins seront source d'odeurs. En phase d'exploitation, l'impact sera réduit du fait du faible trafic.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase de travaux, les engins seront source de vibrations. En phase d'exploitation, l'impact sera réduit du fait du faible trafic.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le chantier sera limité aux périodes diurnes. Toutefois, dans le cas d'utilisation de grues de grande hauteur, des signaux lumineux pourront être émis pour signaler leur présence aux aéronefs. En phase définitive, il n'y aura pas d'éclairage sur le pont.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase de travaux, les engins seront source d'émissions atmosphériques. En phase d'exploitation, l'impact sera réduit du fait du faible trafic.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet induira des rejets d'eaux pluviales pour une surface limitée (pont et rampe en rive droite) rejoignant le Tech. La pollution sera limitée du fait du trafic réduit.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est situé dans le périmètre de la ZPPAUP.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le pont reconstruit permettra de relier les deux rives du Tech, permettant ainsi un accès sécurisé de la rive droite, du stade et des habitations.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le seul projet voisin ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale publié sur le site de la DREAL concerne la véloroute et voie verte en pays Pyrénées Méditerranée entre Argelès sur Mer et Arles sur Tech et section transfrontalière Le Boulou - Le Perthus. Les traversées du Tech par les eux projets sont suffisamment distantes pour ne pas engendrer d'effets cumulés entre les deux projets.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est situé dans un secteur naturel en limite d'urbanisation et concerne principalement un franchissement de cours d'eau. Il fait l'objet d'une demande d'autorisation au titre des articles L210-1 et suivants du Code de l'environnement qui traite les impacts sur le cours d'eau et ses rives, ainsi que sur les écoulements et risques d'inondations. Il ne devrait pas porter atteinte au voisinage, au patrimoine culturel et n'engendre pas de pollutions atmosphériques. Les impacts attendus sur le cours d'eau sont liés à la phase de travaux. Le procédé de construction tiens compte de la sensibilité du cours d'eau et comprend la mise en place d'une palée provisoire implantée par pieux bâtus qui sera effacée en fin de chantier et la remise en service d'un gué qui devra préserver la continuité des écoulements et déplacements dans le cours d'eau. Le passage à gué sera enlevé en fin de chantier (retrait des dalots rectangulaires et remobilisation de la grave lavée par le courant).

Dans ce contexte, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact du projet sur l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

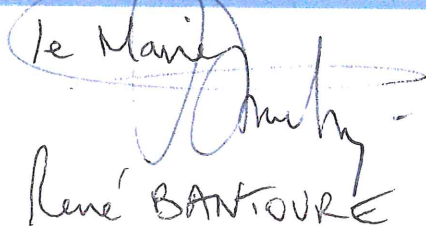
Fait à

Arles sur Tech

le,

14 décembre 2012

Signature

le Maire

 René BANTOURE

